DECISION DU MAIRE EN DATE DU 13 FÉVRIER 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée pour les travaux de sécurisation et d'aménagement du viaduc du buzon.
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat réunie en séance du 02/02/2024;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE (31130 BALMA) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune de Gap.

DECIDONS

Article 1:

Il est conclu un marché à procédure adaptée pour les travaux de sécurisation et d'aménagement du Viaduc du Buzon avec la société BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE (31130 BALMA)

Article 2:

Les prestations seront rémunérées à la fois par application de prix forfaitaires et par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix. Les prix forfaitaires et l'évaluation des prestations (maximum) à exécuter sur la base des prix unitaires sont fixées à 2 394 459,62 € HT. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

Article 3:

Le marché est conclu pour une durée de 14 mois, à compter de sa date de notification.

Article 4:

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Voirie sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 13 FÉVRIER 2024

Le Maire-Adjoint

Transmis en Préfecture le : 14.02.2024 Publié ou notifié le : 14.02.2024 Vincent MEDILI

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.



Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité: VILLE GAP (05)

Utilisateur : ASTRE APPLICATION demat

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :

D2024_02_61

Objet:

MAPA 3 - Marché à procédure adaptée pour les

travaux de sécurisation et d'aménagement du Viaduc du Buzon avec la société BOUYGUES TRAVAUX

PUBLICS REGIONS FRANCE (31130 BALMA)

Type de transaction :

Transmission d'actes

Date de la décision :

2024-02-13 00:00:00+01

Nature de l'acte :

Actes individuels

Documents papiers complémentaires :

NON

Classification matières/sous-matières:

1.1 - Marchés publics

Identifiant unique:

005-210500617-20240213-D2024 02 61-AI

URL d'archivage:

Non définie

Notification:

Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	999 o
Nom métier: 005-210500617-20240213-D2024_02_61-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	51.4 Ko

Nom original: D_13975.pdf

Nom métier :

99_AI-005-210500617-20240213-D2024_02_61-AI-1-1_1.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 février 2024 à 11h48min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 février 2024 à 11h48min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 février 2024 à 11h48min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 février 2024 à 11h48min58s	Reçu par le MI le 2024-02-14